



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Identification et accompagnement des exploitants en difficultés : cellule d'accompagnement du 22 février 2018

Contexte au 22 février 2018

- **Fin mars/avril 2018 : parution instruction AREA** (ex-agridiff)

=> Phase transitoire :

Dispositif ex-Agridiff s'applique jusqu'à sa parution

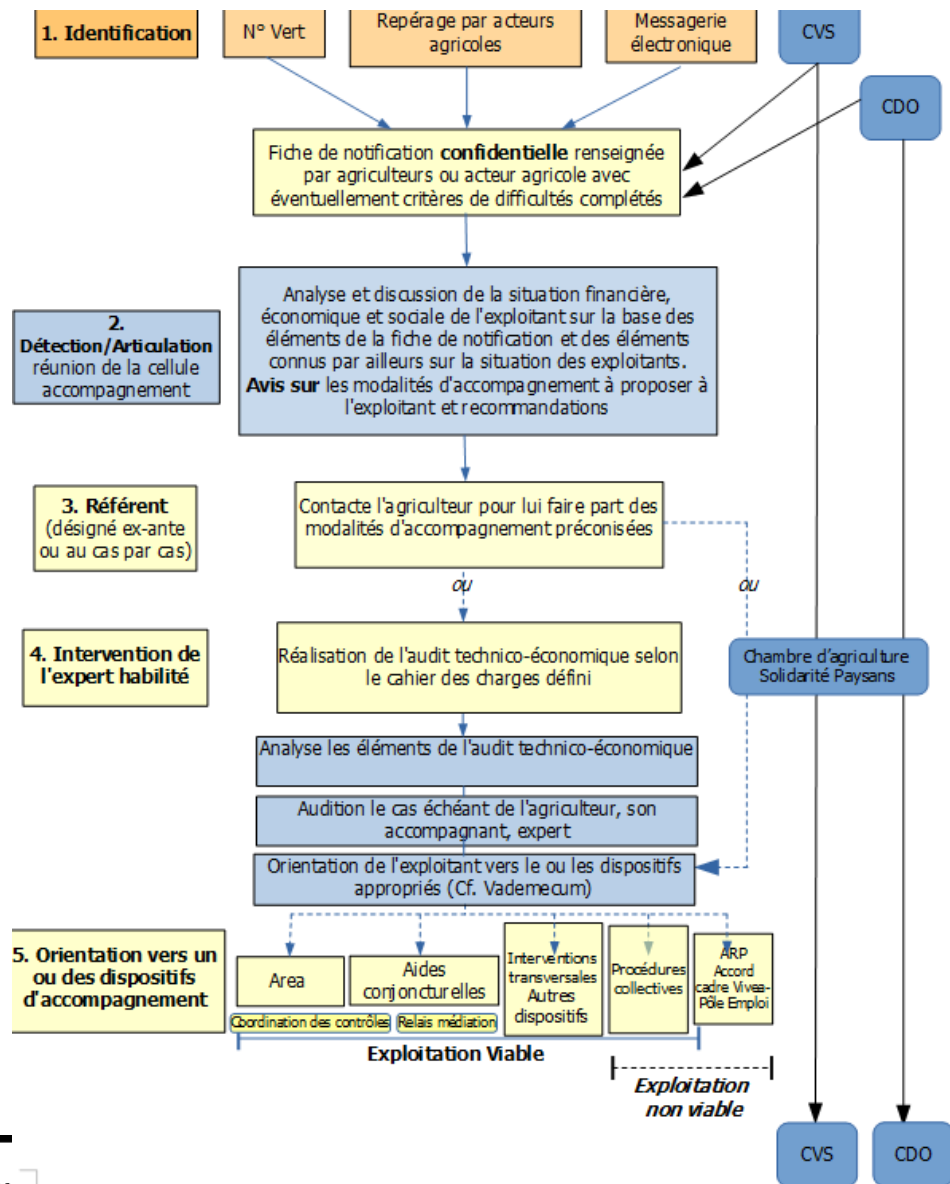
- **Enveloppe Bretagne :**

250 000 € ex-Agridiff/AREA

289 259 € ARP

Côtes-d'Armor : schéma de fonctionnement

- Remplacement du groupe de travail ex-Agridiff issu de la CDOA économie par la cellule d'accompagnement.
- Rôle principal : **ORIENTATION**
- **Elargissement à la DDPP et à la DDFIP**
- **Nouvel audit GLOBAL de l'exploitation** déconnecté du dispositif AREA
Experts : Chambre d'Agriculture et Solidarité Paysans
- Pour chaque dossier : accord de l'exploitant demandé, définir un **référént**
- **Audition de l'exploitant** : en « table ronde »
- SUIVI des dossiers obligatoire
=> Articulation entre les dispositifs
- Cellule d'accompagnement : volet technico-économique majoritaire
- Dossiers/signalements : éviter « doublons » cellule accompagnement/CVS (Cellule de veille sociale)/CDO (Cellule départementale opérationnelle)



Organisation pour les Côtes-d'Armor

- Liste des **référents**
- **Clause de confidentialité**
- **Fiche d'informations** - Exploitants en situation de fragilité (annexe 4) : à modifier
- **Articulation**
 - Cellule d'accompagnement
 - Cellule de veille sociale
 - Cellule départementale opérationnelle
- **Audits** : veiller à l'absence de double-financement (conseil régional : Pass Avenir, conseil départemental : convention avec la chambre d'agriculture)
- **Date des prochaines cellules** d'accompagnement

**La cellule
d'accompagnement
=
L'instance
d'identification et de
concertation pour les
exploitants en
difficultés**

Composition :

Personnels techniques et administratifs : DDT(M), DDSPP, DDFIP, 1 représentant du Conseil départemental, Chambre d'agriculture, Banques, MSA, Centres de gestion, coopératives

Confidentialité assurée :

clause de confidentialité signée par tous les membres de la cellule interdisant la divulgation des informations fournies nécessaires au traitement du dossier

Aucun représentant professionnel dans la cellule d'accompagnement

Validation et examen préalable en CDOA supprimé

Information anonymisée et bilan a posteriori pour la CDOA

**VOLET TECHNICO
ECONOMIQUE**
(majoritaire)

VOLET SOCIAL

Cellule d'accompagnement

Cellule de veille sociale

Saisine - alerte

CDO Maltraitance

Volet prévention

Volet urgence /
curatif

Saisine - alerte

Orientation de l'exploitant vers
le ou les dispositifs appropriés

AREA

Aides de
crise

Procédures
collectives

ARP
Accord cadre

Cessation – Actions sur
autres dispositifs -
transversalité